



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## oeuvres sociales

Question écrite n° 44969

### Texte de la question

M. Gérard Gouzes attire l'attention de M. le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat sur le coût de la restauration des agents publics de l'Etat. Dans le cadre d'une étude sur « l'évaluation de la politique d'action sociale, culturelle et de loisirs en faveur des agents de l'Etat », le comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics a remis au Premier ministre, au mois de novembre 1994, un rapport intitulé « La restauration des agents de l'Etat ». Le comité central d'enquête s'était efforcé d'appréhender, à partir de sondages réalisés en 1992, le coût complet de chaque repas servi dans les restaurants administratifs ainsi que le prix effectivement payé par les agents publics de l'Etat. Pour calculer le prix de revient d'un repas, il avait pris en compte « les charges supportées ou bien connues des gestionnaires » des restaurants administratifs ainsi qu'« une valorisation du personnel mis à disposition, des fluides, des loyers, de l'amortissement dont le gestionnaire a bénéficié à titre gracieux ». Le prix de revient d'un repas s'élevait en moyenne à 43,4 francs, tandis que le prix de vente variait entre 17 francs et 30 francs. Le comité central d'enquête avait par ailleurs conclu à la nécessité d'« assurer une meilleure connaissance des coûts et développer une information précise et régulière auprès des gestionnaires sur l'évolution de ces coûts et sur la comparaison des coûts des restaurants administratifs ». Aucune étude statistique n'a toutefois été publiée sur ce sujet depuis 1994. C'est pourquoi il lui demande de lui indiquer le prix de revient actuel d'un repas servi dans les restaurants administratifs et son prix de vente aux agents publics de l'Etat.

### Texte de la réponse

Au niveau interministériel, la réalisation d'une étude telle que celle conduite par le comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics et remise au Premier ministre, en novembre 1994, mobiliserait des moyens importants pour obtenir des indicateurs offrant les meilleures garanties de fiabilité. Ainsi, pour calculer le prix de revient moyen d'un repas servi dans les restaurants administratifs, le comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics a, au préalable, sélectionné un échantillon représentatif de 200 établissements. Puis, en 1992 et en 1993, il a procédé à une enquête auprès de ces restaurants. Après compilation des renseignements obtenus, il a estimé que le prix de revient moyen d'un repas servi dans un restaurant administratif s'élevait à 43,40 francs. Ce prix de revient moyen a d'ailleurs été confirmé par des études postérieures, réalisées avec des méthodes similaires au niveau de certains ministères. En outre, depuis 1994, plusieurs ministères ont mis en place un observatoire de la restauration pour affiner l'analyse de l'existant en matière de restauration (économie, finances et industries, intérieur, emploi et solidarité). Au niveau interministériel, une des commissions permanentes constituées au sein du comité interministériel consultatif d'action sociale (arrêtés du 15 février 1995 et du 23 novembre 1999 relatifs au règlement intérieur du comité interministériel consultatif d'action sociale de l'Etat), est plus particulièrement chargée des questions de restauration sociale et du suivi de la prestation-repas. Dans le cadre de cette commission, une fourchette de prix de revient moyen des repas servis dans les restaurants administratifs, comprise entre 43 francs et 46 francs, a été avancée. Par ailleurs, certaines des sections régionales interministérielles d'action sociale des administrations de l'Etat (SRIAS), instituées auprès de chaque préfet de région (arrêté du 7 septembre 1994 modifiant l'arrêté du 17 juin 1970 instituant un comité interministériel consultatif des services sociaux de l'Etat) entreprennent des travaux liminaires (annuaires de la restauration sociale) qui devraient permettre, à terme, de

mieux mesurer l'évolution des indicateurs concernant le secteur de la restauration administrative. Toutefois, en l'état actuel, le prix de revient moyen de 43,40 francs demeure un indicateur fiable, lequel reposait sur des données générales et objectives. Ainsi, on peut considérer que la fourchette de prix de revient moyen s'établit actuellement entre 43 francs et 46 francs. De même, le prix de vente moyen des repas servis aux agents publics de l'Etat, que le comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics avait établi (coût compris entre 17 francs et 30 francs) demeure pertinent.

## Données clés

**Auteur :** [M. Gérard Gouzes](#)

**Circonscription :** Lot-et-Garonne (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 44969

**Rubrique :** Fonction publique de l'état

**Ministère interrogé :** fonction publique et réforme de l'État

**Ministère attributaire :** fonction publique et réforme de l'État

## Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 17 avril 2000, page 2400

**Réponse publiée le :** 4 septembre 2000, page 5158